



Département de l'Isère

Commune de CHUZELLES

Plan Local d'Urbanisme Modification de droit commun n°1

Document graphique

Zonages de risques, aléas, dangers et nuisances


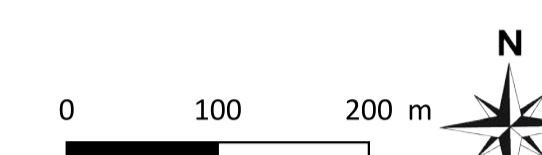
1/5 000'

Novembre 2019

Pièce n°
4c

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019,
Monsieur le Président de Vienne Condiou Agglomération

INTERSTICE SARL
Urbanisme et Conseil en qualité environnementale
Espace Saint-Germain / Bât. Orion
38 Av. Général Leclerc - 38 200 VIENNE
04 74 29 95 60 / contact@interstice-urba.com



- RISQUES NATURELS**
- Zone constructible soumise à prescriptions
 - Zone inconstructible
- RISQUES TECHNOLOGIQUES** Avertissement : Les zones de risques technologiques sont reportées à titre indicatif. Se reporter au plan des servitudes d'usage pour plus de précision.
- Canalisations de transport d'hydrocarbures
 - Canalisations de transport de Gaz
 - Canalisations de transport de produits chimiques
 - Lignes électriques
 - Bande d'isolement acoustique : abords RN7 (100m) et RD36 (10m/100m suivant secteurs)
 - ELS : Zone d'effets létaux significatifs
 - PEL : Zone de premiers effets létaux
 - IRE : Zone d'effets irréversibles
 - Dispositions spécifiques d'implantation le long des routes départementales :
 - Empirer
 - Invoier
 - Limite d'application des marges de recul